

La Commission des constructions publiques du Conseil des États (CCP-E) pendant la 47^e législature (2003 – 2007)

Contenu

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la 47^e législature (2003 – 2007)
- 3 Composition de la commission
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 Remarques sur les travaux de la commission
- 6 Dissolution de la CCP-E

1 Mandat

Aux termes de l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement, les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. soumettent des propositions à la Conférence des collèges présidentiels des commissions et délégations de surveillance ou donnent au Conseil fédéral des mandats visant à faire effectuer des évaluations de l'efficacité et participent à la définition des priorités ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du bureau datée du 8 novembre 1991, et conformément aux modifications ultérieures, la Commission des constructions publiques du Conseil des États s'est vu attribuer le domaine de compétences suivant :

Constructions de la Confédération, hormis les constructions militaires et les constructions relevant des EPF.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les EPF a entraîné une modification de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant la soumission des demandes de crédits d'engagement destinés à l'acquisition de biens-fonds ou à des constructions : depuis mi-2004, les constructions relevant du domaine des EPF ne font plus l'objet d'un message soumis séparément au Parlement, mais sont examinées en même temps que le budget (c'est donc la Commission des finances qui en est responsable, la

Commission des constructions publiques conservant toutefois la possibilité de présenter un co-rapport).

2 Objets traités pendant la 47^e législature (2003 – 2007)

21 Répartition par type d'objet traité

La CCP-E a procédé à l'examen préalable de 5 projets d'acte du Conseil fédéral. De plus, elle a présenté des co-rapports relatifs à 4 autres objets (programmes de construction du domaine des EPF).

22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les projets du Conseil fédéral portaient sur les programmes 2005, 2006 et 2008 des constructions civiles, ainsi que sur la modification de l'ordonnance citée au ch. 1. Pour l'année 2007, aucun programme des constructions civiles n'a été établi.

23 Examen préalable des initiatives

La CCP-E n'a procédé à l'examen préalable d'aucune initiative parlementaire ni d'aucune initiative d'un canton durant la période 2003 – 2007.

24 Élaboration de projets

La Commission des constructions publiques du Conseil des États n'a présenté aucun projet de loi ou d'arrêté à son conseil pendant la législature 2003 – 2007.

25 Autres activités

Outre les affaires qui lui ont été transmises par les bureaux des chambres, la CCP-E a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences, conformément à l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl et a également effectué des visites de chantiers et de bâtiments de la Confédération.

Des séances d'information ont eu lieu, entre autres, sur les sujets suivants :

- principes pour la gestion des locaux dans les bâtiments administratifs de la Confédération (schéma directeur 2012)
- modification de l'ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC)
- marchés publics
- protection antisismique

3 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Président session d'hiver 2003 – session d'hiver 2005 : Filippo Lombardi (PDC/TI)
- Vice-président session d'hiver 2003 – session d'hiver 2005 : Alain Berset (PS/FR)

- Président session d'hiver 2005 – session d'hiver 2007 : Alain Berset (PS/FR)
- Vice-président session d'hiver 2005 – session d'hiver 2007 : Peter Briner (PRD/SH)

32 Membres de la commission

Composition de la commission pendant la 47^e législature (2003 –2007) : Berset, Briner, Jenny, Lombardi, Maissen.

33 Sous-commission(s)

La commission n'a institué aucune sous-commission.

34 Secrétariat

- Martin Hasler-Jäggi, secrétaire de commission jusqu' au 31 mars 2007 (taux d'occupation : 80 %, dont 20 % pour la CCP ; depuis le 1^{er} avril 2007 secrétaire de commission suppléant)
- Katrin Marti, secrétaire de commission depuis le 1^{er} avril 2007 (taux d'occupation : 100 %, dont 20 % pour la CCP)
- Pierre-Yves Breuleux, secrétaire de commission suppléant jusqu'au 31 mars 2007 (taux d'occupation : 100 %)
- Odile de Raemy, secrétaire administrative (taux d'occupation : 60 %)
- Ursula Jeanmonod, secrétaire administrative (taux d'occupation : 50 %)

(La même équipe assure le secrétariat administratif de la CCP-E, de la CCP-N ainsi que des deux Commissions de la politique de sécurité.)

4 Nombre de séances nécessaires

Ces travaux ont exigé au total douze séances, équivalent à onze jours de séances ou 35,5 heures (3 heures par jour de séance en moyenne).

Les chiffres ci-dessus comprennent les visites et réunions d'information sur les sites des différents projets de construction, mais ne tiennent pas compte des déplacements.

5 Remarques sur les travaux de la commission

51 Examen des objets émanant du Conseil fédéral

Les programmes des constructions civiles ont constitué les objets les plus importants soumis à la CCP-CE. Après examen critique, la commission a approuvé les programmes à l'unanimité. En 2005, toutefois, la commission a recommandé le renvoi au Conseil fédéral du crédit d'engagement pour les frais de location liés à l'implantation du Tribunal administratif fédéral (TAF) à St-Gall, projet contenu dans le message concernant le programme 2006 des constructions civiles.

Pendant la période sous revue, la commission a uniquement rédigé des co-rapports sur les budgets 2005, 2006, 2007 et 2008 (destinés à la Commission des finances, ces co-rapports portaient plus précisément sur les constructions des EPF).

52 Suivi régulier de l'évolution sociale et politique (art. 44, al. 1, let. c, LParl)

La CCP-E s'est penchée occasionnellement sur des questions dépassant le strict cadre des constructions (comme la protection antisismique et les normes Minergie). Elle a tenu compte de ces aspects lorsqu'elle a examiné les projets de construction de la Confédération.

53 Coordination avec les autres commissions

La collaboration avec les autres commissions parlementaires peut être qualifiée de très bonne. Ce fut notamment le cas avec la Commission des finances (CdF), qui a reçu chaque année, dans le cadre de l'examen du budget, un co-rapport oral de la CCP-E concernant les constructions des EPF.

6 Dissolution de la CCP-E

En 2004, le Bureau du Conseil des États et le Bureau du Conseil national avaient envisagé, par souci d'efficacité, d'intégrer les Commissions des constructions publiques dans la CEATE (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie). En fin de compte, les chambres avaient renoncé à cette idée.

Au terme de la 47^e législature, constatant qu'elle avait toujours aussi peu d'affaires à traiter, la CCP-E a décidé de proposer sa propre dissolution au Bureau du Conseil des États. Le bureau a approuvé cette proposition le 16 novembre 2007, et il a décidé de déposer une initiative parlementaire en ce sens devant le Conseil des États, à la session de printemps 2008.